



ILLIMI DA BANI

"LE PIED VA OÙ LE COEUR LE CONDUIT"
PROVERBE NIGÉRIEN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**Salle Ambroise Croizat à Vigneux sur Seine
Le 3 février 2011**

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 20h30.

Il remercie les présents et donne lecture du compte rendu de l'assemblée générale dernière. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Puis il expose le rapport moral de l'association. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Le trésorier fait ensuite le compte rendu du rapport financier. Celui-ci est adopté à l'unanimité et quitus est donné au trésorier pour sa bonne gestion.

Suite à la démission de Jean-Michel Roy pour cause de retraite professionnelle, le conseil d'administration du 11 janvier 2011 a coopté Patrick Disclyn pour le remplacer. L'assemblée générale approuve cette cooptation à l'unanimité.

Il est ensuite procédé au renouvellement du 1/3 sortant et fait appel à candidature. Jean-Paul Nouret et Michèle Nouret se représentent et monsieur Lazare Joaquim exprime son désir de rejoindre le conseil d'administration. Tous trois sont élus à l'unanimité.

Le nouveau conseil d'administration se réunit pour élire son bureau comme suit :

Président	Jean-Paul Nouret
Vice président	Jean-François Robert
Trésorier	Jean-Pierre Payeur
Secrétaire	Michèle Nouret

Les fonctions officielles de son excellence Abderahamane Mayaki ne lui permettant pas d'être président d'honneur, le titre est décerné à Adamou Seydou, membre fondateur d'Illimi da Bani.

Le trésorier explique les modalités de fonctionnement de la tombola organisée par le Crédit Mutuel au profit des associations de l'île de France et propose à chacun d'y participer en vendant quelques carnets.

L'assemblée n'ayant plus de points à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, le président lève alors la séance en invitant les présents à partager le verre de l'amitié.